CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E114823** **VALABLE JUSQU'AU** **18/02/2027**

ÉDITÉ LE **13/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/01/2012
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 29/08/2024
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 2012B00188

Siret : **539 638 619** **00046**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 0030984

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB11872848

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TRCB11872830

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **VPH ENTREPRISES**

397 RUE DU SEQUOIA
45260 LORRIS

Téléphone : 02 38 90 20 13 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : vphentreprises@outlook.fr

Responsabilité légale :
HODNIK VINCENT GÉRANT

Effectif moyen : 21 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	09/03/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	09/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/02/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	09/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/03/2023
o Chaudière bois	09/03/2023
o Poêle ou insert bois	09/03/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	25/02/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	25/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2026 09:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.